

Discours de Józef Cyrankiewicz (7 décembre 1970)

Légende: Le 7 décembre 1970, Józef Cyrankiewicz, président du Conseil des ministres de la République populaire de Pologne, se félicite de la signature, le jour même à Varsovie, du traité qui pose les bases de la normalisation des relations diplomatiques entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne (RFA).

Source: Le traité entre la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne. Bonn: Office de presse et d'information du Gouvernement fédéral, 1973. 202 p. p. 24-29.

Copyright: (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jozef_cyrankiewicz_7_decembre_1970-fr-30e985da-7976-42da-b8f7-07fc95884419.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Discours de Józef Cyrankiewicz (7 décembre 1970)

Monsieur le chancelier,
Monsieur le vice-chancelier, mes chers invités,

Nous avons signé aujourd'hui un traité qui revêt une importance capitale pour les relations entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne. Il était attendu aussi comme un acte qui favorise la détente générale en Europe, et qui conditionne cette détente, c'est donc un acte d'une grande valeur pour le renforcement de la paix et de la sécurité sur notre continent.

Puisse l'avenir, aussi bien le proche avenir, sur lequel nous pouvons agir activement, que l'avenir le plus lointain, confirmer le caractère durable, et partant le rôle historique de ce traité, qui marque l'achèvement d'une certaine phase du développement historique de l'Europe et qui reconnaît et sanctionne définitivement des réalités européennes existant depuis longtemps, notamment la frontière occidentale de la Pologne.

C'est le devoir moral de notre génération, Monsieur le chancelier, d'une génération qui a vécu la seconde guerre mondiale, de ne pas laisser en héritage à la jeune génération de contentieux résultant de cette guerre, de ne pas lui laisser d'affaire en suspens, à moitié résolue, ou couvant sous la cendre, portant en elle le germe de futurs conflits.

C'est ainsi que je comprends, Monsieur le chancelier, les signatures que nous avons apposées aujourd'hui au nom de nos gouvernements et de nos Etats sous ce traité.

Le traité est le fruit de longs et tenaces efforts, au cours desquels la bonne volonté des deux parties a dû résoudre des problèmes pas tellement simples, qui s'étaient accumulés dans le passé. Nous nous sommes laissés guider dans nos efforts par la conviction qu'au lieu des détours effectués jusqu'ici pour contourner les ravins, il valait mieux combler les fossés de manière à construire ensemble et à ouvrir de nouvelles voies qui dans le processus de normalisation de nos deux Etats conduiront à une meilleure compréhension, à une coopération fructueuse pour eux deux et pour l'Europe entière, bref, qui conduiront vers l'avenir.

Nous nous sommes laissés guider par la conviction qu'il fallait enfin briser la tragique chaîne de guerres, de souffrances et d'injustices, dont l'histoire des relations polono-allemandes a été hypothéquée jusqu'ici, qu'il fallait combler le fossé creusé entre le peuple polonais et le peuple allemand pendant la seconde guerre mondiale par les mains barbares des envahisseurs et des occupants hitlériens.

La voie qui a conduit à franchir ce fossé fut facilitée par le second Etat allemand, le voisin direct de la République populaire de Pologne, la République démocratique allemande, qui signa il y a vingt ans avec la Pologne populaire le traité de Görlitz qui confirma la frontière d'Etat polono-allemande le long de l'Oder et de la Neisse de Lusace fixée par les décisions de la conférence de Potsdam.

Ce fut la base du processus de normalisation des relations, du développement de la coopération amicale entre la Pologne et la République démocratique allemande, sans parler de l'alliance qui repose sur des conditions idéologiques communes, ce qui est évidemment une autre affaire.

Et ce n'est que sur cette base - la reconnaissance du caractère inéluctable et de l'intangibilité des frontières occidentales de la Pologne sur l'Oder et la Neisse de Lusace fixées par les décisions de Potsdam, qu'il fut possible de signer aujourd'hui ce traité qui ouvre la voie à la normalisation des relations entre la Pologne et le second Etat allemand à voir le jour sur les ruines du III^e Reich, la République fédérale d'Allemagne.

Par le traité signé aujourd'hui, nous créons, à ce qu'il semble, des bases réelles et solides pour le processus de normalisation des relations entre nos Etats, qui doit comprendre divers domaines, notamment celui des relations économiques, technologiques, techniques et culturelles, pour le bien des deux Etats. Nous sommes convenus aussi d'établir des relations diplomatiques entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne immédiatement après l'entrée en vigueur du traité.

Nous souhaitons que l'entrée en vigueur de ce traité, comme aussi du traité de Moscou, qui amorce un processus de normalisation plus vaste, se fasse sans complications et sans obstacles, et nous croyons que votre gouvernement le souhaite également. Nous voulons croire aussi que toutes les forces politiques raisonnables en République fédérale d'Allemagne feront preuve de bonne volonté à l'égard de cette affaire importante, étant donné qu'une opposition récalcitrante au traité et aux perspectives qu'il ouvre contredirait de façon éclatante la volonté des peuples en ce qui concerne la normalisation vitale des relations, la détente et la paix en Europe.

Dans le traité signé aujourd'hui, nous voyons un signe et une part importante du processus de normalisation des relations entre les pays socialistes et la République fédérale d'Allemagne, qui débuta par le traité de Moscou du 12 août. Nous escomptons que ce processus ira en s'accroissant et aboutira aussi à la normalisation des relations avec la Tchécoslovaquie, au sujet de laquelle Monsieur le chancelier s'est déjà prononcé.

Nous estimons qu'il est d'une importance capitale pour la paix et la coopération en Europe de normaliser les relations entre les deux Etats allemands, en premier lieu sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté des deux pays, de leur égalité complète de droits parmi tous les autres Etats. C'est donc avec une pleine conviction que nous appuyons de toutes nos forces l'entrée prochaine à l'O.N.U. de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande.

Le traité que nous avons signé aujourd'hui a déjà été apprécié dans toute l'Europe et dans la communauté internationale du monde entier comme un nouveau pas important visant à éliminer les séquelles de la guerre froide dans une région aussi sensible pour la paix que l'est l'Europe. Nous contribuons par là à éteindre l'un des principaux et potentiellement l'un des plus dangereux foyers de tension, tout en renforçant le processus de rapprochement d'Etats de régimes différents, qui a débuté déjà depuis un certain temps sur notre continent.

Nous réunissons les conditions de la sécurité et de la coopération générale en Europe. Nous sommes convaincus que nous avons encore d'autres possibilités de coopération dans cette grande question, notamment en ce qui concerne la préparation et l'aboutissement de la conférence européenne.

La part de la Pologne à l'édification de l'ordre de paix européen est caractérisée par le traité fondamental d'amitié et d'aide mutuelle avec l'Union soviétique et par les traités conclus avec d'autres Etats frères socialistes, ainsi que par un grand nombre d'initiatives dont le but est de renforcer les tendances à la détente sur notre continent.

L'idée maîtresse de notre politique, de toutes nos actions, est la volonté d'asseoir les relations en Europe sur le principe de la coexistence pacifique. Cela suppose la coexistence des peuples et des Etats dans la paix, indépendamment des hypothèques du passé et de toutes les profondes divergences actuelles. Cela suppose aussi une coopération sur tous les plans, notamment sur le plan économique, puisque c'est la base matérielle du développement favorable des relations dans tous les autres domaines.

Monsieur le chancelier, mes chers invités! En signant aujourd'hui le traité sur la normalisation des relations entre nos Etats, nous avons mené à bien une affaire que notre pays a fait passer à plusieurs reprises au premier plan, et pour le règlement de laquelle une plate-forme a été créée grâce à l'initiative de Vladislav Gomulka, qui dirige notre peuple. Cette initiative, qui s'enracine dans la politique de paix conséquente de la Pologne et qui coïncide avec les intérêts vitaux de sécurité et de coopération en Europe, a ouvert la voie aux entretiens.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance du fait qu'au nom de la République fédérale d'Allemagne le traité soit signé par un homme qui dès la prise du pouvoir par le fascisme comprit le malheur immense qui pouvait en résulter pour le peuple allemand, pour les peuples d'Europe, pour la paix dans le monde. Nous apprécions aussi l'expression de bonne volonté et d'honnêteté des efforts de ces forces politiques qui ont élaboré l'orientation actuelle de la République fédérale et la réalisent aujourd'hui.

Nous rendons hommage à la part personnelle que vous y avez prise, Monsieur le chancelier et Monsieur le ministre des affaires étrangères, Walter Scheel. La lettre et l'esprit de ce traité ouvrent à nos deux Etats la possibilité d'une coexistence pacifique. Elle sera réalisée par les gouvernements et par la société de nos Etats conscients de l'importance du traité et de la responsabilité historique qui en découle pour nos deux Etats, leurs gouvernements et leurs forces sociales.

Je voudrais porter un toast au traité signé aujourd'hui et à sa pleine réalisation, à votre santé, Monsieur le chancelier, Monsieur le ministre des affaires étrangères Scheel et à la santé de tous les hôtes de la République fédérale d'Allemagne ici présents avec vous, Monsieur le chancelier, à la coexistence pacifique, à la sécurité de notre continent et à la paix dont le monde a tant besoin.